

COMPTE RENDU SEANCE DU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit février à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la Présidence de M. ÉDON Dominique, Maire,

Etaient présents : ÉDON Dominique, COUSINARD Lydie, GUÉHO Sigrid, GUILLARD Martine, LAMY Christophe, LEBORGNE Aurélie, LEBORRE Michel, LE CAIGNARD Christelle, MORING Pierre, SOUVRAY Jérôme.

Absents et excusés : CADILLON Marina, RIOUL Xavier.

Secrétaire de séance : Pierre MORING, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption du compte-rendu du 16 janvier 2025

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – LOTISSEMENT DE LA DELANDIERE

Le conseil municipal prend connaissance du compte financier unique 2024 du lotissement de la Delandière qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	334 406.38€
Recettes	551 570.82€
Résultat de clôture	217 164.44€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	564 548.68€
Recettes	330 421.10€
Résultat de clôture	-234 127.58€

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal prend connaissance du compte financier unique 2024 de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	164 231.73€
Recettes	56 055.09€
Résultat de clôture	108 176.64€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	15 261.30€
Recettes	21 135.28€
Résultat de clôture	5 873.98€

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – COMMUNE

Le conseil municipal prend connaissance du compte financier unique 2024 de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	696 177.19€
Recettes	829 583.87€
Résultat de clôture	133 406.68€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	376 903.12€
Recettes	320 781.78€
Résultat de clôture	- 56 121.34€
Restes à réaliser	8 635.00€

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTATS 2024 – LOTISSEMENT DE LA DELANDIERE

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte financier unique 2024 du lotissement de la Delandière, présente l'affectation comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au titre de l'exercice antérieur : 202 070.58€
Au titre de l'exercice 2024 : 15 093.86€
Soit un résultat au 31/12/2024 : 217 164.44€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Au titre de l'exercice 2024 : - 234 127.58€
Soit un résultat au 31/12/2024 : - 234 127.58€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget primitif 2025 du lotissement de la Delandière, les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement (R002) : **217 164.44€**
- Déficit d'investissement (D001) : **-234 127.58€**

AFFECTATION DE RESULTATS 2024 – ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte financier unique 2024 de l'assainissement, présente l'affectation comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au titre de l'exercice antérieur : 139 434.77€
Au titre de l'exercice 2024 : -31 258.13€
Soit un résultat au 31/12/2024 : 108 176.34€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Au titre de l'exercice 2024 : 5 873.98€
Soit un résultat au 31/12/2024 : 5.873.98€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget primitif 2025 de l'assainissement, les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement (R002) : **108 176.35€**
- Déficit d'investissement (D001) : **5 873.98€**

AFFECTATION DE RESULTATS 2024 – COMMUNE

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte financier unique 2024 de la commune, présente l'affectation comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au titre de l'exercice antérieur : 175 287.02€
Au titre de l'exercice 2024 : 133 406.68€
Soit un résultat au 31/12/2024 : 308 693.70€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Au titre de l'exercice antérieur : -54 941.53€
Au titre de l'exercice 2024 : -1 179.81€
Soit un résultat au 31/12/2024 : -56 121.34€
Solde de restes à réaliser : 8 635.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget primitif 2025 de la commune, les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement (R002) : **261 207.36€**
- Affectation en réserve d'investissement (1068) : **47 486.34€**
- Déficit d'investissement (D001) : **56 121.34€**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le conseil municipal prend connaissances des dossiers de demandes de subventions déposés par les associations locales et autres demandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions aux associations de la façon suivante :

Article	Nom de l'association	MONTANT 2025
6574801	USCR (foot)	280,00 €
6574802	Ligue contre le cancer	100,00 €
6574803	Amicale des sapeurs-pompiers	110,00 €
6574804	Génération Mouvement des Aînés ruraux	280,00 €
6574805	Section locale ACPG	280,00 €
6574806	Comité des fêtes	280,00 €
6574807	Coopérative scolaire	800,00 €
6574808	Île des enfants	280,00 €
6574809	Amicale des boulistes	280,00 €
6574810	Ateliers pêle-mêle	280,00 €
65742	Prévention routière	100,00 €
6574811	ACCR (chorale)	280,00 €
65742	RASED	528,00 €
6574812	Anim avec Thomas	280,00 €
6574813	Association WILDCARPASSION	180,00 €
65742	EPICERIE SOLIDAIRE - TUFFE	595,00 €
65742	OPEX	100,00 €
6574815	Mini-ferme des Dahlias	280,00 €
6574814	AGIR ENSEMBLE POUR GABIN	280,00 €
TOTAL		5 593,00 €

BUDGET PRIMITIF 2025 – LOTISSEMENT DE LA DELANDIERE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 du lotissement de la Delandière. Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à 467 988.44€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à 415 607.58€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2025 du lotissement de la Delandière. Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 de l'assainissement. Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à 130 582.49€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à 131 756.47€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2025 de l'assainissement. Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 de la commune. Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 049 279.80€

Recettes 1 188 252.22€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à 685 293.34€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2025 de la commune. Adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DE VIREMENT DE CREDIT POUR L'ANNEE 2025

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre en chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le conseil municipal, pour l'exercice 2025, pour le budget principal de la commune, par 10 voix pour, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

- 53 795.99€ soit 7.5% de 717 279.80€ pour la section de fonctionnement
- 51 397.00€ soit 7.5% de 685 293.34€ pour la section d'investissement.

autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

CRÉDIT DE TRÉSORERIE SOUS FORME DE CONVENTION DE DÉCOUVERT

Monsieur le Maire présente une proposition de crédit de trésorerie du crédit agricole pour un montant de 200 000€ à débloquer en cas de besoin, dans l'attente du versement des subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le crédit de trésorerie sous forme de convention de découvert,

Montant : 200 000€

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + 0.30%

Index novembre 2024=3.007% flooré à 0*, soit un taux min. de 0.30%

Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par débit d'office

Commission d'engagement : 0.20% l'an, prélèvement à la mise en place

Frais de dossier : néant

Déblocage : par le principe du crédit d'office

Minimum de tirage : 7 600€

Calcul des intérêts : sur 365 jours

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMENDE DE POLICE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune peut bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer les différentes tranches des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux suivants :

- Création d'une écluse et d'un coussin berlinois du Muguet
- Coût prévisionnel estimé à 7 445.00€ HT.
- Ralentisseurs sur le chemin d'accès à la salle des fêtes
- Coût prévisionnel estimé à 1 106.00€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'engager à réaliser les travaux au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante, inscrit le montant des travaux au budget primitif 2025 de la commune et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux susvisés.

ATTRIBUTION D'AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de commission d'action sociale concernant les difficultés financières d'une administrée de la commune. La demande d'aide concerne une facture d'électricité. VU l'avis de la commission d'aide sociale proposant une aide de 100€ correspondant à une facture d'électricité de 375.21€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une aide de 100€ qui sera versée directement au fournisseur d'électricité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier, relatif à cette décision. 4 voix contre, 1 abstention, 5 voix pour.

VENTE DE LA PARCELLE C 1385 - 10 RUE DES LILAS

Monsieur le Maire avait fait part au conseil municipal du 16 janvier 2025 de la demande d'un administré de la commune d'acquérir la parcelle C 1385 d'une surface de 1 791 m² située au 10 rue Lilas afin de construire des logements de plein-pieds sur une surface d'environ 1 000 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la cession de la parcelle C 1385 pour environ 1 000m², propose un prix de vente de 25€ le m² pour une surface d'environ 1 000m² et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente. 1 voix contre, 3 abstentions, 6 voix pour.

DIVERS

- Mutualisation des accueils périscolaires de Tuffé Val de la Chéronne, la Chapelle Saint Rémy et le Luart. Rentrée 2025. Les plages horaires et la tarification vont être étudiées pour uniformiser sur les trois collectivités. Il faudra deux agents sur la Chapelle Saint Rémy qui utiliseront une tablette avec un logiciel adapté. Monsieur GOUPIL, directeur du multisite viendra présenter la mise en place prochainement.
- La Communauté de Communes propose dans une démarche de mutualisation pour l'acquisition d'une balayeuse de voirie et d'une remorque. Le tarif étant élevé, il est nécessaire de trouver des collectivités pour investir.
- Boulangerie : fermeture le 28 février 2025, état des lieux et remise de clés. La commune à engager des poursuites pour le paiement de plusieurs loyers en retard.
- Projet fresque à l'école, Anne Coulon artiste en charge du projet souhaite rencontrer un élu le 4 avril 2025 pour la remise en état des panneaux de bois des préaux.

Séance levée à 21h00

Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 27 mars 2025